République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20250225-41-25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/03/2025

N° 41/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 février 2025

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 4 mars 2025

Objet de la délibération :

Bibliothèque Intercommunale – Demande de subvention informatique et numérique

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	18
- Votants	72

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-cinq février,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Procuration	Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Jean-Pierre CUNCHON à Christian MESNIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Christophe JOUVIN à Vanessa DORDOR, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Mickael NICOLET à Adrien BART, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN
Suppléé(e)s	Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT
Excusé(e)	Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Danièle FIETIER, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Lydie SAGE, Pierre-André VOUILLOT
Absent(e)s	Guillaume AYMONIN, Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Bernard HUOT-MARCHAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Considérant que les ordinateurs de la bibliothèque médiathèque intercommunale sont vétustes ;

Considérant qu'il apparait nécessaire de renouveler :
- l'équipement numérique destiné au public (achat de 2 tablettes numériques et un vidéoprojecteur)
- l'équipement destiné à la gestion de la bibliothèque (2 ordinateurs pour la banque d'accueil) sur les préconisations de la DRAC et de la Médiathèque départementale du Doubs ;

Considérant qu'une subvention de 50 % peut-être demandée à la DRAC (ETAT – DRAC DGD) pour un minimum de 3000 € HT ; et 30 % (maximum) peut-être demandée à la Médiathèque départementale du Doubs pour un minimum de 1500 € HT ;

Considérant qu'une enveloppe a été prévue à cet effet au budget 2025 de la bibliothèque ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20250225-41-25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/03/2025

Vu le plan de financement correspondant suivant :

Dépenses		Recettes	
	HT		**HT**
Matériel informatique : 2 ordinateurs et 2 tablettes	3303.00 €	ETAT – DRAC DGD (50% HT)	1651 €
		Médiathèque départementale (30% HT maximum)	991 €
		CCLL (20% HT)	661 €
Total	**3303.00 €**	**Total**	**3303.00 €**

Le Conseil communautaire, invité à se prononcer à l'unanimité :

- Autorise le Président à demander une subvention à la DRAC (ETAT – DGD) ;

- Autorise le Président à demander une subvention à la Médiathèque départementale du Doubs ;

- Autorise le Président à signer tous les documents s'y rattachant.

Fait et délibéré en séance, le 25.02.2025
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président